

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Article 1

Le règlement précise les dispositions du fonctionnement de l'association "Etoile Sportive Marais Badminton" en précisant les rapports entre l'association et ses membres, les rapports des membres entre eux, mais également l'ensemble des modalités qui sont modifiées fréquemment (montants des cotisations, horaires...).

Il est applicable à tous les membres, au même titre que les statuts qu'il complète.

Article 2

Le règlement intérieur est établi par le conseil d'administration. Le règlement intérieur en vigueur lors de l'assemblée générale fait l'objet d'une approbation par cette dernière, à l'exception de l'article 3 non à jour lors des assemblées générales électorales. Il est révisable annuellement ou plus fréquemment si nécessaire.

Article 3

Composition du conseil d'administration

Président : Alexandre Huvet
Secrétaire : Stéphane Violleau
Trésorier : Hélène Billet (co-opté)

Sera modifié à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2018

Responsables de commission :

Commission Vie Sportive Adultes : David Beleteau et Jean-Yves Favier
Commission Vie Sportive Jeunes : Stéphane Fondbertasse
Commission Evénements : David Beleteau
Commission Vie du Club : Alexandre Huvet
Commission Développement du Club : Stéphane Violleau et Alexandre Huvet
Commission Partenariat : Sophie Trebern

Membres du CA et membres des commissions : David Arnaud, Anthony Breton, David Delafosse (co-opté), Olivier Doucet, Sarah Nicolleau (co-opté), Richard Rouillé, Christelle Voisin (co-opté)

Adhésion

L'Etoile Sportive Marais Badminton est une association affiliée à la Fédération Française de Badminton. Les membres de l'association à jour de leur cotisation annuelle et ayant fourni un dossier d'inscription complet sont donc licenciés FFBad (ce qui permet d'avoir une couverture d'assurance et de participer aux compétitions homologuées).

L'inscription est valable d'août à août de l'année suivante.

Deux séances d'essai sont accordées ; les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation à la troisième séance.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Cotisation

La cotisation à l'ESMBA pour la saison sportive 2018/2019 permet aux licenciés de pratiquer le badminton lors des entraînements dirigés ou non et en compétition (tournois, championnats). Les volants sont fournis par le club selon les modalités suivantes et mis à disposition par les responsables des volants.

Le paiement de la cotisation peut se faire par chèque libellé à l'ordre du "ESMBA CHALLANS".

<u>Catégories</u>	<u>Compétiteurs nés en 2004 et avant</u>	<u>Non-Compétiteurs nés en 2004 et avant</u>	<u>Joueurs nés en 2005 et après</u>
Minibad			après 2010
Poussin 1			2010
Poussin 2			2009
Benjamin 1			2008
Benjamin 2			2007
Minime 1			2006
Minime 2			2005
Cadet 1	2004	2004	
Cadet 2	2003	2003	
Junior 1	2002	2002	
Junior 2	2001	2001	
Sénior et Vétéran	à partir de 2000	à partir de 2000	
1ère personne inscrite	135	135	120
A partir de la 2ème personne	115	115	100
Part Fédérale	X	x	x
Assurance FFBad Basique	X	x	x
Assurance Complémentaire	Option	Option	Option
Volants	Fournis sur créneaux encadrés 12 € boîte plumes	Fournis sur créneaux encadrés 12 € boîte plumes 1 boîte plastiques offerte sur demande	Fournis sur créneaux encadrés 12 € boîte plumes
Inscriptions compétitions	4 inscriptions à des tournois individuelles remboursées en fin de saison sous conditions de bénévolat	-	Inscriptions aux compétitions jeunes prises en charge par le club sous conditions de bénévolat

Certificat médical : modalités

Le formulaire proposé par la FFBaD est obligatoire pour les nouveaux licenciés au club, il doit être présenté au médecin avant l'examen.

Le consensus médical a en effet évolué : un examen médical adapté à l'âge du licencié doit prononcer ou non l'absence de contre-indication, mais cet examen ne saurait aujourd'hui résulter en une interdiction purement médicale de jouer contre d'autres classes d'âge.

Il y aura toujours des compétitions par catégories d'âge (tableau cadets, ouvert ou non à des plus jeunes, par exemple), à côté d'épreuves où on recherchera des niveaux de jeu homogènes sans forcément tenir compte des âges.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Un questionnaire dérogatoire au certificat médical peut-être autorisé dans certaines conditions, dont celle d'une visite médicale de non-contre-indication au badminton ayant été faite dans un délai de moins de 3 ans ou encore celle de ne pas répondre « oui » à un des items de ce questionnaire santé dérogatoire. Le questionnaire recevable est celui fourni par la FFBaD mis à disposition par le club.

Article 4

Entraînement et jeu libre

Cf page suivante pour les créneaux

La présence des parents est obligatoire pour toute présence de jeunes mineurs sur les créneaux disponibles au jeu libre les samedi et dimanche disponibles en fonction des week-ends, qui dépendent des autres contraintes associatives et municipales sur les salles.

Utilisation des installations sportives

Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur les terrains de badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle, ainsi que d'une tenue vestimentaire appropriée. Aussi, il est conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

Les joueurs doivent aussi se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles fournis par la Municipalité (interdiction de fumer...)

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Matériel

Le matériel, poteaux, filets, sont mis en place et démontés à tour de rôle dans chaque gymnase par les joueurs présents à la séance.

Ils sont rangés dans les emplacements réservés à cet effet, après avoir observé qu'il ne reste pas d'autres utilisateurs.

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Concernant l'occupation des terrains les soirs d'affluence, les doubles seront prioritaires sur les simples en pratique libre. Il est fait appel au bon sens de chacun afin de ne pas mobiliser les terrains et de permettre à chacun de jouer.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Encadrement

Entraînement

L'ensemble des entraînements dirigés et perfectionnements inscrits dans le tableau récapitulatif sont assurés par un animateur/entraîneur (diplômé par la FFBaB) bénévole ou salarié. Le matériel et le déroulement de la séance sont sous sa responsabilité.

Jeu libre :
En ce qui concerne les créneaux libres spécifiés dans le tableau récapitulatif, la présence d'un animateur ou d'un entraîneur n'est pas obligatoire. En conséquence, les joueurs sont responsables du matériel qui leur est prêté par le club.

Domage corporel

En cas de dommage corporel au cours d'une séance d'entraînement, de perfectionnement ou de jeu libre, il faut impérativement remplir une déclaration d'accident que vous pourrez vous procurer auprès de votre entraîneur /animateur pour ce qui est de l'entraînement ou alors auprès d'un membre du bureau dans le cadre du jeu libre.

Responsabilité du club

L'ESMBA et ses dirigeants ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des vols commis à l'intérieur des installations pendant les heures d'occupation. Il est vivement recommandé de ne laisser aucun objet précieux ou de l'argent dans les vestiaires.

Garanties de l'assurance FFBA :

responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels.

Article 5

Compétitions Jeunes

L'Inscription

L'inscription d'un jeune licencié à une compétition est gérée par son entraîneur, le salarié du club ou en dernier ressort par le responsable de la commission « Vie Sportive Jeunes ».

Déplacements

Les accompagnateurs qui prennent à leur charge le transport de leur enfant le font à titre bénévole. Le covoiturage est vivement conseillé afin de faire bénéficier au plus grand nombre du moyen de locomotion utilisé. Certains déplacements seront organisés par le club. Ils feront l'objet d'une communication particulière et pourront nécessiter une participation aux frais occasionnés.

Matériel

Pour toute compétition, les joueurs pourront se procurer leurs boîtes de volants auprès des responsables aux conditions préférentielles définies précédemment.

Documents

Tous les joueurs présents à une compétition doivent présenter leur licence à l'organisateur officiel du tournoi. L'Autorisation Parentale ainsi que la Fiche Sanitaire de Liaison devront être dûment complétées et signées par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur mineur et remises dans les plus brefs délais à un représentant du club. Les résultats seront communiqués au Responsable de la Commission Vie Sportive Jeunes ainsi qu'au responsable de la Commission Communication.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Compétitions Adultes

L'Inscription

Toute inscription à un tournoi devra être effectuée par les joueurs directement. Il leur appartient de s'informer par eux-mêmes des tournois disponibles et de respecter les délais d'inscription (ou plus tôt) ainsi que de procéder directement au règlement.

Les frais d'inscriptions à ces tournois sont à la charge des joueurs.

Tous les joueurs s'étant inscrits et ayant participé à des tournois pourront se faire rembourser, à l'issue de la saison et sur présentation de justificatif de participation, leurs frais d'inscription dans la limite de 4 tournois par saison (autres que ceux organisés par l'ESMBA) et sous condition d'avoir participé activement à la vie du club en tant que bénévole tout au long de la saison.

Dans tous les cas, les frais de déplacement et d'hébergement engendrés par une compétition adulte restent à la charge des joueurs.

Frais et Matériel

Les frais engendrés par toute compétition adulte sont à la charge du joueur, les volants sont fournis par le club.

Les compétiteurs devront se procurer leurs boîtes de volants auprès du responsable des volants du club auprès des responsables aux conditions préférentielles définies précédemment.

Documents

Tous les joueurs présents à une compétition doivent présenter leur licence à l'organisateur officiel du tournoi. Chaque participant à un tournoi doit transmettre ses résultats au club. Les résultats seront communiqués au Responsable de la Commission Vie Sportive Adultes ainsi qu'au responsable de la Commission Communication.

Championnat

Composition des équipes

Les équipes sont constituées pour la saison par le Conseil d'Administration suite aux inscriptions. Elles prennent en compte principalement le niveau des joueurs ainsi que d'autres paramètres à intégrer dans la gestion d'un effectif tout au long de la saison. La constitution peut évoluer tout au long de la saison sur proposition du capitaine.

La composition de l'équipe lors de chaque rencontre est sous la responsabilité du capitaine de l'équipe.

Matériel

Les volants plumes pour les classés et les volants plastiques pour les non classés sont fournis par le club. L'entraîneur ou le/la responsable d'équipe en aura la responsabilité.

Documents

Tous les joueurs présents à une journée d'Inter-Club doivent pouvoir présenter leur licence.

Chaque équipe participant à un Inter-Club doit transmettre ses résultats par l'intermédiaire de son capitaine au Responsable de la Commission.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Mise à jour le 01/11/2017



Article 6

Forfait à une compétition

Le joueur étant forfait à une compétition sans justificatif valable (certificat médical ou autres attestations acceptées par le Juge-Arbitre de la compétition) encourt une suspension de la part de la fédération et le non-remboursement des inscriptions réalisées par le joueur sur la saison.. Le club se réserve la possibilité d'autres mesures disciplinaires en fonction de la situation.

Accueil des jeunes, transfert de responsabilité

Lors des actions du club (entraînement, stage, déplacement...), les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable sur le lieu de l'activité (entraîneur, animateur, membre du bureau, chauffeur).

Le club ne saurait être tenu responsable des actes et du devenir des jeunes laissés par les parents en cas d'absence imprévue ou de retard de l'encadrement.

De même à la fin des périodes d'encadrement, les jeunes ne se trouvent plus sous la responsabilité du club. Le parent qui refuse de laisser son enfant seul après la période d'encadrement doit le signaler par écrit au club. Dans ce cas, en cas de retard du parent, le jeune attendra avec le responsable ou sera remis aux autorités les plus proches du lieu d'activité selon la disponibilité du cadre responsable.

Amendes

Les amendes reçues par les joueurs seront à leur charge exclusive. Tant que le joueur n'aura pas réglé son amende, il sera exclu des activités du club.

Sanction disciplinaire

En cas de manquement aux règles de bonne conduite (cf. Annexe n°1 : "La Charte du Fair-play"), que ce soit en compétition, en entraînement ou encore en loisir et ce après délibération, le conseil d'administration et les capitaines d'équipes se réservent le droit de sanctionner le joueur licencié concerné. La sanction peut aller d'une simple suspension d'entraînement à une interdiction formelle de participer aux activités du club et une annulation de la licence (sans remboursement de ses frais de licence).

Fait à Challans le 17 juillet 2018

Président d'ESMBA,